



## **TOURNOI NATIONAL : 7 Janvier 2024**

- 1) Catégorie de l'épreuve : Tournoi National
- 2) N° d'homologation :
- 3) Nombre de tables : 24

### **Article 1 - Adresse du gymnase**

**Espace Mérande  
Avenue Docteur Desfrancois  
73 000 CHAMBERY**

A 110 Km de Lyon (1h15 min), à 60 Km de Grenoble (45 min), à 40 km d'Annecy (40 min) !

### **Article 2 - Tableaux et horaires**

Tous les tableaux sont primés à partir des ¼ de finale !

Les dotations en espèces sont portées à titre indicatif et pourront être revues en fonction d'un nombre minimal de participants par tableau.

tableaux	fin pointage	heure début	Quarts	Dotations		
				Demi finale	finaliste	vainqueur
A – NC à 899 (72 joueurs)	7h45	8h00	LOTS	20,00 €	45,00 €	70,00 €
B – NC à 1499 (72 joueurs)	8h45	9h00	LOTS	35,00 €	65,00 €	100,00 €
C – NC à 699 (72 joueurs)	9h45	10h00	LOTS	20,00 €	40,00 €	60,00 €
D – NC à 1699 (72 joueurs)	11h15	11h30	LOTS	35,00 €	70,00 €	110,00 €
E – NC à 1099 (72 joueurs)	12h15	12h30	LOTS	30,00 €	55,00 €	80,00 €
F – Féminins (72 joueurs)	13h15	13h30	LOTS	25,00 €	55,00 €	80,00 €
G – NC à TS (72 joueurs)	13h15	13h30	LOTS	50,00 €	100,00 €	150,00 €
H – NC à 1299 (72 joueurs)	14h15	14h30	LOTS	30,00 €	60,00 €	90,00 €
I – NC à 1999 (72 joueurs)	15h15	15h30	LOTS	40,00 €	80,00 €	120,00 €

Le gymnase ouvrira ses portes à 7h du matin.

### **Article 3 - Nombre de joueurs autorisés par tableaux**

Chaque tableau sera limité à 72 joueurs maximum.

Pour le bon déroulement de la compétition, en accord avec le juge-arbitre, l'organisation se réserve le droit:

- de modifier le nombre de participants de certains tableaux
- d'annuler le tableau, si moins de 20 inscrits
- de réduire le montant des récompenses (divisé par 2, arrondi à l'euro supérieur) si ce nombre est inférieur à 36.

Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par joueur.

### **Article 4 - Déroulement de la compétition**

Le premier tour de chaque tableau se fera par poules de 3. Les deux premiers de poule seront qualifiés pour entrer dans un tableau final à élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points, avec un temps d'adaptation de 2 minutes avant chaque partie.

Le juge arbitre pourra prononcer le forfait s'il ne se présente pas à l'appel de son nom.

Une tenue et un esprit sportifs sont de rigueur, les balles plastiques seront fournies par les joueurs. Le juge-arbitre dispose des pleins pouvoirs pour gérer les litiges et prendre les décisions qui seront jugées nécessaires.

## **Article 5 - Modalités de participation des joueuses féminines**

Les féminines seront acceptées en tableau masculin, à l'exception du TS masculin se déroulant à la même heure que le TS féminin.

## **Article 6 - Mention des catégories d'âge le cas échéant :**

Attention particulière : Les benjamins pourront participer au tournoi dans le cadre prévu par le règlement fédéral.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

## **Article 7 - Prise en compte des résultats pour le classement :**

Les résultats seront pris en compte pour le calcul des classements FFTT au coefficient 0.75 sur la base du classement officiel de janvier 2024.

la prise en compte des points licence est effectué au 1er septembre pour l'inscription dans les tableaux.

Pour la constitution des poules et des tableaux à élimination directe qui en découlent, les points licence de janvier 2024 seront retenus, sauf si ces données ne sont pas publiquement disponibles avant le 6 janvier 2024 auquel cas les points de septembre 2023 seront retenus

## **Article 8 - Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera**

Sylvain FERRIERE - JA3 - 06-79-40-66-58

## **Article 9 - Montant et date de clôture des engagements :**

Les inscriptions ainsi que le règlement sont à effectuer au préalable par carte bancaire sur le site internet <http://tournoichambertytt.e-monsite.com/>.

Les tarifs des tableaux sont les suivants :

1 tableau = 8€

2 tableaux = 15€

3 tableaux = 21€

Votre inscription ne sera validée qu'à réception du paiement, sous réserve des places disponibles.

La date limite des inscriptions en ligne se terminera le vendredi 5 Janvier 2024 à 21h.

Toute inscription sur place sera majorée d'1€ par tableau (1 tableau = 9€ ; 2 tableaux = 17€ ; 3 tableaux = 24€).

En cas de désistement, un remboursement de 100 % du montant de l'inscription sera effectué sous présentation d'un justificatif médical.

La demande devra être effectuée dans les 7 jours suivants la date du tournoi.

Le tirage au sort public aura lieu sur place le 07/12/2024 une fois le pointage fini.

### **Article 10 - Le pointage**

La clôture des inscriptions se fera 15 minutes avant le début du tableau. Tout joueur non pointé à l'heure de fin de pointage ne pourra pas participer au tableau concerné.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements Administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

### **Article 11 - Coordonnés du responsable de l'organisation**

Pour toute demande d'information, vous pouvez joindre l'organisation par email à [tournoichamberytt@gmail.com](mailto:tournoichamberytt@gmail.com) ou par téléphone auprès de Sylvain Baudlot au 06 45 98 69 79 ou Jonathan Lecomte au 06 34 63 06 52.

### **Article 12 - Montant des récompenses :**

2000 euros en espèces et bons d'achat, lots pour les quarts de finaliste !

### **Article 13 – Buvette**

Une buvette située dans l'enceinte du gymnase proposera restauration et boissons tout au long de la journée. Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'interruption durant les heures de repas.

### **Article 14 – Droit à l'image**

Tout joueur ou accompagnateur présent lors du tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos ou vidéos dans le cadre de la publicité de celui-ci (site internet, presse, réseaux sociaux, etc).

### **Article 15 – Vols et accidents**

L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

Le club du Chambéry Tennis de Table décline toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase, ses abords ou durant le trajet (vol, accident, dégradations, etc). En cas de détérioration, les frais seront à la charge de la personne impliquée.

## **Article 16 – Point de règlement**

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "*Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.*". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous.

Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)=> pour consulter les Règles du Jeu : <https://www.fft.com/site/competition/infos-generales/les-reglements>

Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel ( voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical :

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
  - Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
  - S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
  - Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :
    - \* Attestation de licence personnelle au format pdf ( imprimée ou en format informatique )
    - \* Attestation de licence collective au format pdf ( imprimée ou en format informatique)
    - \* Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <https://malicence.fft.com/>
    - \* Accès à l'application FFTT pour smartphones ( Android et IOS )
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

RENDEZ-VOUS A CHAMBERY LE 7 JANVIER !!!